



## La libération de Julian Assange : le dernier chapitre

Par [John Pilger](#)

Mondialisation.ca, 05 février 2016

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

L'une des plus grandes injustices de notre temps se délite. Le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire – un tribunal international qui statue et décide si les gouvernements respectent leurs obligations en matière de droits – a décidé que Julian Assange a été arrêté illégalement par la Grande-Bretagne et la Suède.

Après cinq années de combats pour défendre sa réputation – ayant été calomnié sans relâche lors qu'il n'est accusé d'aucun crime – Assange est désormais plus proche de la justice et la légitimation, et peut-être de la liberté, qu'à aucun autre moment depuis son arrestation et détention à Londres en vertu d'un mandat d'extradition européen, discrédité aujourd'hui par le Parlement (Britannique).

Le Groupe de travail de l'ONU fonde ses jugements sur la Convention européenne des droits de l'homme et trois autres traités qui engagent tous les signataires. La Grande-Bretagne et la Suède ont participé à la longue enquête de 16 mois de l'ONU et présenté et défendu leur dossier devant le tribunal. Ce serait montrer un mépris flagrant du droit international si elles ne se conformaient pas à l'arrêt et ne permettaient pas à Assange de quitter le refuge qui lui a été accordé par le gouvernement équatorien dans son ambassade de Londres.

Parmi les précédents cas célèbres sur lesquels le Groupe de travail s'est penché, on trouve : Aung San Suu Kyi en Birmanie, le leader de l'opposition emprisonné Anwar Ibrahim en Malaisie, le journaliste du Washington Post Jason Rezaian détenu en Iran. A tous, la Grande-Bretagne et la Suède ont apporté leur soutien au tribunal. La différence ici est que la persécution et l'emprisonnement d'Assange se déroule dans le coeur de Londres.

L'affaire Assange n'a jamais été celle d'une accusation de violence sexuelle commise en Suède – où la procureure en chef de Stockholm, Eva Finne, a rejeté l'affaire en déclarant « *Je ne crois pas qu'il y ait des raisons de penser qu'il a commis un viol* ». En outre, l'une des femmes impliquées a accusé la police de fabriquer des preuves et de l'avoir « *roulée dans la farine* », et protesté qu'elle « *ne voulait accuser Julian Assange de rien*. » Puis une deuxième procureure a mystérieusement rouvert l'affaire après une intervention politique, puis l'a laissé traîner.

L'affaire Assange plonge ses racines de l'autre côté de l'Atlantique, dans une Washington dominée par le Pentagone et obsédée par la poursuite des lanceurs d'alerte, surtout Assange pour avoir révélé, dans WikiLeaks, les graves crimes commis par les Etats-Unis en Afghanistan et en Irak : l'assassinat en masse de civils et le mépris de la souveraineté et du droit international. Rien de tout cela n'est illégal en vertu de la Constitution des Etats-Unis. En tant que candidat à la présidentielle en 2008, Barack Obama, un professeur de droit constitutionnel, a salué les lanceurs d'alerte comme « *faisant partie d'une démocratie saine [et qui] doivent être protégés contre les représailles*. »

Depuis, Obama, le traître, a poursuivi plus de lanceurs d'alerte que tous les présidents états-uniens qui l'ont précédé. La courageuse Chelsea Manning purge une peine de 35 ans de prison, après avoir été torturée durant sa longue détention provisoire.

La perspective d'un destin semblable à celui de Manning a plané sur Assange comme une épée de Damoclès. Selon des documents publiés par Edward Snowden, Assange est sur une liste de personnes « recherchées ». Le Vice-président Joe Biden l'a qualifié de « cyber terroriste ». A Alexandria, en Virginie, un grand jury a tenté de concocter dans le secret une accusation de crime pour lequel Assange pouvait être poursuivi devant un tribunal. Bien qu'il ne soit pas citoyen des Etats-Unis, il est actuellement visé par une loi d'espionnage vieux d'un siècle et utilisé pour réduire au silence les objecteurs de conscience pendant la Première Guerre mondiale ; l'*Espionage Act* prévoit à la fois une peine de prison à vie et la peine de mort.

La capacité d'Assange de se défendre dans ce monde kafkaïen a été handicapé par les États-Unis qui ont classé l'affaire « secret d'État ». Un tribunal fédéral a bloqué la publication de toutes les informations sur ce qui est qualifié d'enquête de « sécurité nationale » sur WikiLeaks.

Le second rôle dans cette comédie a été tenu par la deuxième procureure suédoise, Marianne Ny. Jusqu'à récemment, Ny avait refusé de se conformer à une procédure européenne de routine qui l'obligeait à se rendre à Londres pour interroger Assange et de faire ainsi avancer le dossier que James Catlin, l'un des avocats d'Assange, qualifie de « risée ... on dirait qu'ils improvisent au fur et à mesure. »

En effet, avant même qu'Assange ne quitte la Suède pour se rendre à Londres en 2010, Ny n'a pas tenté de l'interroger. Dans les années qui ont suivi, elle n'a jamais bien expliqué, même à ses propres autorités judiciaires, pourquoi elle n'avait pas suivi une affaire qu'elle avait relancée avec tant d'enthousiasme - tout comme elle n'a jamais expliqué pourquoi elle a refusé de donner à Assange une garantie qu'il sera pas extradé vers les Etats-Unis en vertu d'un accord secret, conclu entre Stockholm et Washington. En 2010, l'*Independent* de Londres a révélé que les deux gouvernements avaient discuté la possible extradition d'Assange.

Et puis il y a le minuscule et courageux Equateur.

Une des raisons pour lesquelles l'Equateur a accordé l'asile politique à Julian Assange était que son propre gouvernement, en Australie, ne lui avait offert aucune aide à laquelle il avait légalement droit et l'a ainsi abandonné. La collusion de l'Australie avec les Etats-Unis contre son propre citoyen est évidente dans les documents divulgués ; il n'y a pas de vassaux plus fidèles aux Etats-Unis que les politiciens serviles des Antipodes.

Il y a quatre ans, à Sydney, j'ai passé plusieurs heures en compagnie du député libéral du Parlement fédéral, Malcolm Turnbull. Nous avons discuté des menaces qui pèsent sur Assange et leurs implications plus larges pour la liberté d'expression et de la justice, et pourquoi l'Australie devait le soutenir. Turnbull est maintenant Premier ministre de l'Australie et, au moment où j'écris ces lignes, assiste à une conférence internationale sur la Syrie organisée par le gouvernement Cameron - à environ 15 minutes en taxi de la chambre qu'Assange occupe depuis trois ans et demi dans la petite ambassade équatorienne juste à côté de Harrod's. La connexion avec Syrie est pertinente même si elle est occultée ; c'est WikiLeaks qui a révélé que les États-Unis avaient prévu de longue date de renverser le

gouvernement Assad en Syrie. Aujourd'hui, tandis qu'il se réunit et serre des mains, le Premier ministre Turnbull a l'occasion d'apporter un minimum de sens et de vérité à la conférence en s'exprimant sur le sort de son compatriote injustement emprisonné, et pour qui il avait exprimé une telle préoccupation lorsque nous nous sommes rencontrés. Il lui suffirait de citer le jugement du Groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU. Redonnera-t-il un lambeau de respectabilité à l'Australie ?

Ce qui est certain c'est que les gens respectables doivent beaucoup à Julian Assange. Il nous a révélé comment un pouvoir méprisable se comporte dans le secret, comment il ment et manipule et se livre à de grands actes de violence, à la poursuite de guerres qui tuent et mutilent et transforment des millions de gens en réfugiés qu'on aperçoit désormais à la télévision. Ne serait-ce que pour nous avoir révélé ces simples vérités, Assange mérite la liberté et a droit à une justice.

John Pilger

Article original en anglais :



[Freeing Julian Assange: The Last Chapter](#), 5 février 2016

*Traduction par VD pour le Grand Soir*

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [John Pilger](#), Mondialisation.ca, 2016

Articles Par : [John Pilger](#)

### A propos :

John Pilger is an award-winning journalist and filmmaker whose articles and documentaries have been published worldwide. For more information on John Pilger, visit his website at [www.johnpilger.com](http://www.johnpilger.com)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)